

Vos questions / nos réponses

Addiction

Par [Snake87](#) Postée le 03/11/2024 16:04

Comment puis-je le débarrasser de l'addiction au Paris sportif ?

Mise en ligne le 07/11/2024

Bonjour,

Nous comprenons votre souhait de réussir à ne plus être dépendant des jeux et nous allons tenter de vous répondre au mieux. Etant donné que nous avons peu d'éléments concernant votre situation personnelle, nous pouvons vous donner surtout des informations générales.

Si vous souhaitez échanger directement avec un.e écoutant.e de notre service pour approfondir, vous pouvez nous contacter par téléphone ou par tchat. Nous répondons au 0 800 23 13 13, tous les jours de 08h à 02h. Les appels sont anonymes et non surtaxés. Le tchat est accessible du lundi au vendredi de 14h à 00h, et le week-end de 14h à 20h.

Pour réussir à sortir de la dépendance, vous pouvez demander à mettre en place une interdiction volontaire des jeux. Cette mesure permet de bloquer votre accès à tous les sites de jeux en ligne français, et dans tous les casinos de France pour une durée minimum de 3 ans. Si vous souhaitez mettre en place l'interdiction volontaire de jeux et pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de l'autorité nationale des jeux que nous vous joignons en fin de réponse.

Vous pouvez également demander de l'aide et du soutien à des professionnels dans les Centres de soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Dans ces centres, il est possible d'être accompagné par des psychologues, des médecins, des infirmiers, durant toute votre démarche d'arrêt. Par rapport à la ville de résidence que vous nous avez indiquée, nous vous joignons les coordonnées de deux CSAPA à proximité.

Bonne fin de journée à vous,

Bien cordialement

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suiv

[Association Addictions France- CSAPA d'Evry](#)

25, desserte de la Butte Creuse
91004 EVRY

Tél : 01 69 87 72 02

Site web : www.addictions-france.org

Secrétariat : Lundi : 14h-19h - Mardi et Vendredi : 9h-17h - Mercredi 9h-12h et Jeudi 9h -19h

Consultat° jeunes consommateurs : Consultation des jeunes de moins de 25 ans, sur rendez-vous du lundi au vendredi.

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [ANJ - Demande d'interdiction volontaire des jeux](#)